

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 présents : 14 Votants : 19

**Absents excusés** : Madame MARGUERITE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur LEBLOND Patrick, Monsieur GUIGNARD Jean-Paul qui a donné pouvoir à Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur NAUDIN Frédéric qui a donné pouvoir à Madame JEAN Marlyse, Monsieur GELLÉ Sylvain qui a donné pouvoir à Monsieur DELEURME Yann et Madame MAILLET Marie-Claude qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier MARIE.

**15- Aménagement de sécurité pont du Pairé et carrefour de Monfaucon : Demande de Subvention**

Madame le Maire rappelle le 2<sup>ème</sup> appel à projet de la DETR et donne les critères sur lesquels la commune pourrait présenter un dossier.

Mr Alain DUBREUCQ présente ensuite le dossier d'aménagement de sécurité du Pont du Pairé et Carrefour de Monfaucon.

Il fait part de l'importance :

- d'améliorer la sécurité au carrefour de Monfaucon jusqu'au pont,
- de réduire les vitesses pratiquées par les usagers de la RD 101 - surtout pour les véhicules se dirigeant vers le centre bourg aux abords de la traversée des écoles,
- favoriser les déplacements doux jusqu'au pont conformément aux règles d'accessibilité faisant ainsi le lien entre le centre bourg - Monfaucon et la route d'Arçais.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie validé par délibération en date du 11 décembre 2015. Celui-ci priorise les actions à mener sur le territoire communal en 3 catégories. Celles classées en priorité 1 doivent voir une réalisation dans la période de 2016-2020. C'est pourquoi il a été demandé une étude d'avant-projet sur l'une de ces actions correspondant au périmètre de la route du Pont du Pairé, du carrefour de la rue de la Venise Verte au Pont du Pairé.

Une esquisse avait été réalisée en 2013 par le service route du Département sur laquelle l'avant-projet présenté s'est appuyé.

Le bureau d'étude a découpé le périmètre en 3 tranches de travaux à réaliser entre 2016 et 2018. Les travaux commenceraient par le pont et le cheminement.

Mr DUBREUCQ présente le plan de financement prévisionnel de ces travaux et précise que ces dépenses seront prises sur les budgets annuels d'investissement de voirie :

DEPENSES HT		RECETTES	
Trottoir PMR	<b>31 867.15 €</b>	DETR 20 %	<b>12 428 €</b>
Carrefour Monfaucon	<b>21 677.49 €</b>	Département 30%	<b>18 643 €</b>
Ecluse Pont du Pairé	<b>8 597.52 €</b>	Commune	<b>31 071.16 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>62 142.16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 142.16 €</b>

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider cet avant-projet et le plan de financement associé et l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et du Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide l'avant-projet présenté et le plan de financement associé,
- autorise Madame le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département.

Affiché le 25 juillet 2016